



**Compte rendu du Comité de Gestion  
de la Caisse des Ecoles  
3 février 2015**

*Etaient présents : Annick Olivier, Martine Bayout, Jérôme Coumet, Kais Idriss, Cécile Manal, Laurence Guillo, Josée Hermann, Benjamin Rataud, Mireille Lagard-Viau, Danielle Brioude, Christian Cahn, Philippe Moine, Francis Combrouze, Aïcha Ansar-Rachidi, Danièle Seignot, Etienne Traisnel, Dorothée Collet, Laure Esquieu, Marie-Josée Raymond-Rossi, Anne-Christine Lang.*

*Etaient excusés ou absents: Adeline Lamberbourg, Yves Contassot, Elisabeth Stibbe, Felicia Carsalade, Cécile Dalle, Déborah Herco, Anne Jollet, Marie Strub, Denis Baupin.*

**1) Approbation du procès-verbal du Comité de Gestion du 2 décembre 2014 :**

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

**2) Délibérations :**

Délibération 2015-01 attestant de l'organisation du débat budgétaire :

Selon les articles L 2312-1 et 2531-1 du code des collectivités territoriales, l'élaboration du budget primitif est précédée du débat d'orientation budgétaire.

Ce débat a lieu au plus tôt 2 mois avant l'examen du budget primitif. L'instruction budgétaire M14 précise que la teneur du débat d'orientation budgétaire doit être retracée dans une délibération de l'assemblée. Le débat n'a pas lui-même un caractère décisionnel, la délibération ayant seulement pour objet de prendre acte de la tenue du débat.

L'article L. 2312-1 prévoit, lors du débat d'orientation budgétaire, une présentation des orientations générales de notre assemblée.

Le débat d'orientation budgétaire permet au comité de gestion dégager des orientations à donner à l'exercice à venir et des engagements qui préfigurent les priorités du budget. Il donne aux administrateurs la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière de notre établissement public.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération 2015-02 : arrêté de la liste des sociétaires au 31/12/14 :

Jérôme Coumet nous indique que la liste des sociétaires de la Caisse des Ecoles est arrêtée à 945 sociétaires au 31 décembre 2014.

La commission qui s'est réunie le 10 janvier, pour réactualiser la liste des sociétaires, a radié une dizaine d'adhésions (décès, déménagements).

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération 2015-03 : autorisant à réaliser des dépenses d'investissements avant le vote du budget primitif 2015:

Cette délibération autorise le Président de la CDE à réaliser des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif qui aura lieu le mardi 24 mars 2015.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération 2015-04 : ouverture de postes à la titularisation :

La loi du 12 mars 2012 relative à l'accès de l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique ouvre la possibilité de titulariser un certain nombre d'agents contractuels des caisses des écoles.

L'intégration des agents dans le corps des administrations parisiennes implique qu'une partie de la gestion RH relèvera à l'avenir de la compétence de la ville, les présidents de caisse conserveront leur compétence décisionnelle en matière de recrutement, de régime indemnitaire et de gestion de carrière. Ils continueront à déterminer le nombre de postes ouverts, à décider du mode de recrutement tout en bénéficiant des concours organisés par la Ville pour recruter les agents.

L'avancement de grade et de promotion interne se feront également sur proposition des Présidents de caisse, les instances paritaires seront celles de la Ville qui en assumera l'organisation.

Cette délibération ouvre à la titularisation : 31 postes d'agent technique, 9 postes d'agent technique principal restauration, 2 postes d'adjoint administratif, 5 postes d'agent de maîtrise restauration, 1 poste de secrétaire administratif, un poste d'ingénieur hygiéniste.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibérations 2015-05 : composition et effectifs des emplois de la CDE,

Cette délibération définit la composition et les effectifs de la CDE :

- 14 postes administratifs,
- 3 postes d'assistante technique,
- 71 postes de personnel ouvrier,
- 250 employés de restauration à temps partiel.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

**Questions diverses.**

- 1- Présentation des livres choisis par la commission pour le cadeau de fin d'année des élèves de dernière année de maternelle et de CM2 : pour les CM2 « le dessous des cartes » et « la belle lisse poire du prince de Motordu » pour les élèves de maternelle.
- 2- Désignation des représentants du comité de gestion au comité technique

**En qualité de titulaire :**

Aicha ANSAR-RACHIDI  
Danièle BRIOUDES  
Laure ESQUIEU  
Kais IDRIS  
Annick OLIVIER

**En qualité de suppléant :**

Christian CAHN  
Jérôme COUMET  
Mamouda DIA  
Cécile MANAL  
Mireille LAGARD-VIAU

Clôture de la séance à 20h30.